

vernement, l'État et les indigènes s'entendent sur le chiffre de 500 millions de dollars, mais non sur le délai de paiement. Troisièmement, il a été convenu que l'argent devrait être versé à une société de développement dont les indigènes seraient actionnaires. Selon l'article, la nature exacte de cette société n'a pas encore été établie. Le principal sujet de désaccord a trait à autre chose: les indigènes veulent des redevances de 2 p. 100 sur les revenus provenant des terres de l'État et du gouvernement fédéral.

Il me semble que le gouvernement devrait étudier tout cela. J'aimerais voir le gouvernement ou un comité approfondir toute cette question. Quelle est, de l'avis du gouvernement, la différence entre la question des terres en Colombie-Britannique et en Alaska? Dans les deux cas, on n'a pas signé de traité. Dans les deux cas, des gens d'origine européenne ont empiété sur les terres qu'avaient occupées les indigènes. On semble reconnaître aux États-Unis qu'il faudrait s'occuper des réclamations des Indiens. Mais le gouvernement du Canada refuse de reconnaître le bien-fondé de réclamations semblables.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré, à moins, bien entendu, que la Chambre ne consente à l'unanimité à ce qu'il continue. La Chambre est-elle d'accord?

Une voix: Continuez.

M. Barnett: J'en ai assez dit pour le moment, monsieur l'Orateur. Je pourrai reprendre la question au besoin. Les occasions ne manqueront pas.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Cullen et Marceau). C'était, je pense, l'une des premières fois que ces honorables députés avaient l'occasion d'exprimer leur opinion à la Chambre et, surtout, de faire connaître un peu les besoins qui existent dans leurs circonscriptions respectives.

Je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur deux problèmes extrêmement graves, à mon sens, dont on n'a pas parlé dans le discours du trône.

Depuis 1967, à la Chambre, j'ai posé à plusieurs reprises des questions, orales et écrites, à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) à propos du problème des faillites frauduleuses au Canada.

Si l'on se réfère aux documents officiels présentés à la Chambre, on avait promis une refonte de la loi sur la faillite. On en a parlé

dans le discours du trône et dans la loi qui ont été présentés à cet effet. Jusqu'ici, il ne se trouve rien dans l'attitude du gouvernement pour nous faire croire qu'une enquête ou qu'une réforme de la loi sur la faillite vont être effectuées prochainement.

Ce problème s'aggrave de jour en jour. Dans la seule province de Québec, au cours des trois premiers mois de 1968, il s'est perdu en faillites frauduleuses la somme de 32 millions de dollars, et les chiffres que nous possédons pour cette année sont encore plus effarants.

Cette perte de 32 millions de dollars en trois mois représente une moyenne de 11 millions par mois pour la province de Québec seulement. Cela veut dire également une perte d'environ un demi-million par jour, à cause des faillites réellement frauduleuses. Ces chiffres sèment la crainte et la stupeur dans les milieux de l'industrie et du commerce, mais, au cours des trois dernières années, le gouvernement fédéral n'a pas semblé donner suite à ses promesses.

Selon le journal *The Gazette* du vendredi 3 octobre 1969, un des lieutenants en charge des faillites frauduleuses de Montréal soutenait, et je cite:

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

Au Québec, les faillites frauduleuses ont conduit à des pertes commerciales qui ont atteint le record sans précédent de \$32,000,000 au cours des trois premiers mois de l'année 1969. C'est ce qu'a déclaré hier un expert de la police de Montréal.

Le Lieutenant Talbot a révélé: «Le commerce illicite a pris de telles proportions depuis les dernières années que je suis convaincu que les gains obtenus grâce aux faillites frauduleuses servent à financer le crime organisé.»

Selon le lieutenant Talbot, il est difficile d'expliquer pourquoi on ne s'est pas employé plus activement à réprimer ce genre de délit.

[Français]

Nos forces policières se demandent actuellement comment il se fait que le gouvernement fédéral n'a rien fait depuis au moins deux ans, en vue de donner suite aux promesses qu'il avait faites de nous présenter une nouvelle mesure concernant la loi sur la faillite.

Malgré les promesses qu'on nous a faites à la Chambre, rien dans les projets de loi que le premier ministre (M. Trudeau) a déposés la semaine dernière en cette enceinte nous permet d'espérer une telle révision.

Bien que je ne puisse en discuter longuement durant les quelques minutes à ma disposition, je désirerais soulever un autre problème extrêmement important qui, à mon sens, touche une autre sphère de l'économie et concerne surtout notre jeunesse.

Il s'agit du problème des stupéfiants, qui est aussi effarant, sinon plus, que celui des failli-